

- La composition du budget
- Les projets en 2009
- Les dépenses et les recettes de la ville



# Le guide du budget 2009

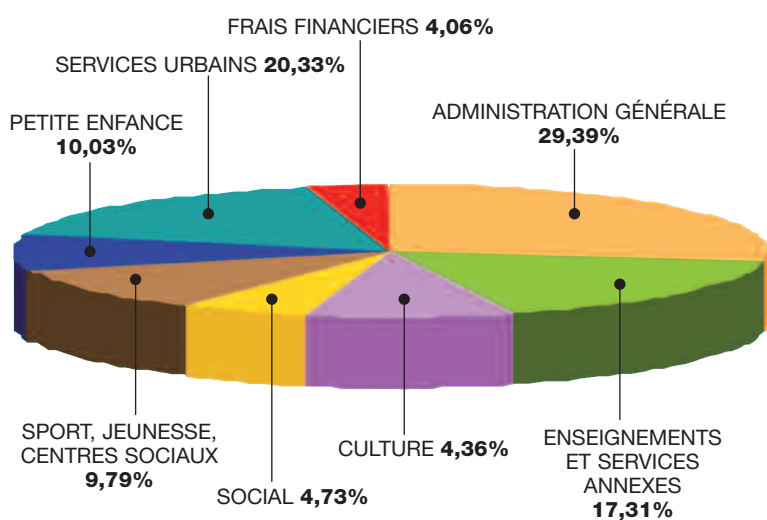


# Tout savoir sur le budget 2009

Le 19 décembre dernier, le conseil municipal de Montgeron a voté le budget 2009 de la ville. Cette enveloppe communale se compose de deux parties : le budget de fonctionnement et les investissements.

## Le budget de fonctionnement

En 2009, 29 862 351 euros seront investis dans le budget de fonctionnement. Cette somme financera notamment l'entretien et le fonctionnement des équipements publics, la collecte des déchets ménagers et ainsi que les services municipaux.



Parmi les recettes investies dans le fonctionnement des équipements et services municipaux figurent, entre autres :

- les taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière, la taxe sur les ordures ménagères...)
- la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat
- les recettes produites par les services de la ville

# Le budget d'investissement

Cette année, 10 875 181 euros sont consacrées au budget d'investissement. Ils financeront la construction de nouveaux équipements et leurs améliorations, ainsi que l'acquisition de matériel.

<b>DÉPENSES</b>	
<b>Nouveaux programmes</b>	
Requalification bât. place Rottembourg	900 000,00
H. Boucher : travaux <small>(crédits de paiement annuel)</small>	4 445 141,00
OPAH	100 000,00
Subvention d'équipement RD50	105 167,00
<b>Travaux d'entretien</b>	
Programme voirie	921 570,00
Divers travaux de signalisation	90 000,00
Travaux contrat d'éclairage public	125 000,00
Travaux bâtiments et équipements divers	921 942,14
Acquisitions de matériel et véhicules	519 500,00
Provisions pour réserves foncières	100 000,00
Dépenses imprévues	20 000,00
Dettes et assimilés	2 612 860,00
Subvention d'invest. transférée au CR	11 501,65
Dépôts et cautionnements	2 500,00
<b>Total</b>	<b>10 875 181,79</b>



**Interview de Marie-Christine  
Ducassé,  
1<sup>ère</sup> Maire adjoint  
en charge des finances**

## **Comment construisez-vous le budget de la ville ?**

“Cette préparation nécessite un travail de plusieurs mois. Nous le construisons à partir du contexte financier des collectivités, des résultats des exercices budgétaires précédents et des orientations politiques choisies par l'équipe municipale. Nous veillons ainsi à ce que chaque euro soit un euro utile. Cela demande une vigilance de tous les instants.”

## **Quelles sont les orientations pour 2009 ?**

“Après deux mandats placés sous le signe du redressement financier et des rénovations, cette année sera consacrée à l'accompagnement des jeunes Montgeronnais, à la proximité et à la protection de notre cadre de vie. Grâce à notre rigueur, saluée par ailleurs par le Trésorier payeur général de Montgeron, nous pouvons désormais sereinement aborder l'avenir”.

# Le budget 2009, un travail collectif

Par le biais de taxes locales, chaque Montgeronnais participe au fonctionnement de la communale.

## → La taxe d'habitation

Vous payez une taxe d'habitation si, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, vous disposez d'une habitation meublée à quelque titre que ce soit (propriétaire, locataire). A ce jour, la taxe d'habitation s'élève à 18,34% sur Montgeron.



Un chiffre qui n'a guère varié depuis 1997.

## → La taxe foncière

On distingue deux impôts : les taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti. Ces charges concernent les propriétaires, usufruitiers d'une propriété (maison, appartement...) ou d'un terrain. En 2008, la taxe foncière sur le bâti s'élève à 21,10% sur Montgeron, à 84,15% pour le non bâti.

## → La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM finance le service de collecte, de transport et de traitement des ordures ménagères. Sur la commune, elle a été instaurée par le syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et des ordures ménagères (le SIREDOM). En 2008, ce taux s'élève à 9,62% sur Montgeron.

